BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 30 novembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale d'Aubenton et modification corrélative de la circonscription de la brigade territoriale d'Hirson (Aisne)

NOR: INTJ1527970A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale d'Aubenton (Aisne) est dissoute à compter du 1^{er} août 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale d'Hirson (Aisne) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Hirson exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, P. Le Mouel

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Aubenton	Any-Martin-Rieux Aubenton Beaumé Besmont Coingt Iviers Jeantes Landouzy-la-Ville Leuze Logny-lès-Aubenton Martigny Mont-Saint-Jean Saint-Clément	(Dissolution)
Hirson	Bucilly Buire Effry Éparcy La Hérie Hirson Mondrepuis Neuve-Maison Ohis Origny-en-Thiérache Saint-Michel Watigny Wimy	Any-Martin-Rieux Aubenton Beaumé Besmont Bucilly Buire Coingt Effry Éparcy La Hérie Hirson Iviers Jeantes Landouzy-la-Ville Leuze Logny-lès-Aubenton Martigny Mondrepuis Mont-Saint-Jean Neuve-Maison Ohis Origny-en-Thiérache Saint-Clément Saint-Michel Watigny Wimy